



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

---

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

---

**N° 20-2016 - Séance du 28 novembre 2016 - Ecrite**

**Projet d'agrandissement du cimetière - Etat de l'étude et des montants engagés**

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Suite à la communication orale N° 8-2009 lors de la séance du conseil communal du 20 avril 2009, l'étude du projet d'agrandissement du cimetière a poursuivi son développement phase par phase selon les démarches chronologiques suivantes :

- Visite locale du 28 avril 2009 avec la Division Monuments, Sites et Archéologie. Préavis de principe favorable sous réserve de confier un mandat à un architecte paysagiste.
- Sur conseil de la Division Monuments, Sites et Archéologie, le bureau Verzone Woods Architectes à Rougemont est mandaté par la commune le 1<sup>er</sup> octobre 2009 pour l'étude paysagère et l'avant-projet.
- Pour la suite de l'étude la commune mandate le bureau Verzone Woods Architectes le 5 novembre 2010 pour la préparation du projet et du dossier d'enquête publique.
- Mise à l'enquête publique du projet du 25 mai au 25 juin 2012 avec séance d'information publique le lundi soir 4 juin 2012 en présence d'une quarantaine de personnes. A l'issue du délai d'enquête publique, 14 oppositions et 2 observations sont déposées.
- De septembre à décembre 2012, la commune et les auteurs du projet ont travaillé pour trouver des solutions allant dans le sens des opposants pour diminuer l'impact sur le site et le voisinage.
- Par lettre municipale du 12 février 2013 envoyée à tous les opposants, les principales améliorations retenues ont été décrites et un dossier de plans, coupes, élévations et profils joints à la correspondance pour la bonne compréhension des choses.
- Suite à ce courrier, la grande majorité des oppositions est maintenue au motif principal que le projet dans sa forme actuelle est toujours surdimensionné.
- Une séance a été organisée avec les opposants restants le 1<sup>er</sup> mai 2013 et la commune a poursuivi ses réflexions en collaboration avec la Division Monuments, Sites et Archéologie et les auteurs du projet afin de limiter au maximum les impacts sur le site et le voisinage.
- Par courrier municipal du 11 mars 2014 adressé à tous les opposants restants, les dernières évolutions du projet ont été commentées et un dossier mis à jour joint à la correspondance.
- A l'issue de ce processus, seules 2 oppositions n'ont pas été retirées.
- La commune a mandaté M. Christian Meldem, ingénieur civil à St-Légier-La Chiésaz, le 3 septembre 2014 pour les prestations d'ingénieurs civils concernant le projet de l'ouvrage, les appels d'offres, comparaison et propositions d'adjudication. Ce mandat a été repris en cours de route par le bureau d'ingénieurs MCR & Associés Sàrl à Vevey, à la demande de M. Meldem, suite à la réorganisation de son bureau.
- Malgré une dernière tentative de conciliation le 8 juin 2016, aucun arrangement n'a pu être trouvé avec les deux derniers opposants.

Afin de poursuivre l'avancement de ce dossier, des contacts ont été organisés, soit :

- Présentation de l'évolution de l'étude suite aux oppositions à la Division Monuments, Sites et Archéologie le 28 septembre 2016 et envoi d'une lettre municipale le 21 octobre 2016 à cette Division pour préavis complémentaire.
- Séance avec notre avocat-conseil le 30 septembre 2016 pour confirmation par avis du 3 octobre 2016 que les modifications apportées au projet initial ne nécessitent pas une enquête publique complémentaire.

Enfin, dès réception de l'avis de la Division Monuments, Sites et Archéologie, les dernières oppositions seront levées par la municipalité et le permis de construire délivré. Un recours au Tribunal cantonal est possible. De ce fait, il est prématuré de planifier la suite des opérations qui devrait être dans l'ordre suivant, la présentation d'un préavis de construction au conseil communal.


Pour conclure, voici la situation des montants TTC engagés et comptabilisés (318500/410.00) à ce jour :

Architecte-paysagiste	CHF	62'511.25
Géomètre	CHF	8'348.15
Autorisations cantonales	CHF	<u>105.00</u>
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>70'964.40</b>
Ingénieur civil, à facturer prochainement	CHF	12'960.00

Nous précisons que le fonds de réserve du cimetière se monte à CHF 86'400.00.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
A. Bovay



Le Secrétaire  
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 31 octobre 2016

M. Thierry George, municipal délégué